

**COMPTE-RENDU
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL****Séance du 3 avril 2024 à 20 heures****PRESENTS :**

Monsieur Nicolas SOLIER, Mesdames et Messieurs Alain VINCENT, Edith CHAMBAZ-RAMBAUD, René BALMAIN, Françoise PONCET, Eric GUILLAUD, Armelle THIERNESSE, Ismaël BRAHIMI, Christophe VAGLIO, Sonia ROUSSEAU, Laëtitia PLASSIARD, Benjamin REGIS, Didier PERRIN, Ghyslaine BILLAUD.

ABSENTS EXCUSES :

Messieurs Frédéric MINIERE (pouvoir à Alain VINCENT) et Sébastien PONCET (pouvoir à Françoise PONCET), Madame Maryline SARRAZIN.

ABSENT : Madame Nadège PESSE.

✓ Désignation d'un(e) secrétaire de séance

Monsieur le Maire propose Monsieur Eric GUILLAUD en tant que secrétaire.

Aucune objection n'étant formulée, Monsieur Eric GUILLAUD est donc désigné secrétaire de séance.

✓ Approbation du compte-rendu de la réunion du 6 mars 2024

Monsieur le Maire demande aux élus s'ils ont des remarques particulières quant au compte-rendu de la réunion du 6 mars dernier.

Aucune remarque n'étant formulée, Monsieur le Maire propose donc de délibérer.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents approuve le compte-rendu de la séance du 6 mars 2024.

(délibération n°2024-04-30)

1. Finances**Affectation du résultat**

Monsieur le Maire rappelle que, par délibération n°2024-03-09 du 6 mars 2024, le Conseil municipal a constaté le résultat de clôture de l'exercice 2023 comme suit :

- Résultat de clôture en fonctionnement : 430 422.10 €
- Résultat de clôture en investissement : -81 628.03 €
- Solde des restes à réaliser : -58 647.46 €
- Besoin de financement : 140 275.49 €

Il indique que le résultat de clôture en investissement sera reporté au budget primitif 2024 en D001 (solde d'exécution négatif reporté 2023) et propose d'affecter le résultat de clôture en fonctionnement de **430 422.10 €** comme suit :

- Section de fonctionnement : 100 000.00 €
(R 002 – excédent de fonctionnement reporté)
- Section d'investissement : 330 422.10 €
(compte R1068 – excédent de fonctionnement reporté)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents (*à l'exception de Didier PERRIN, absent au moment du vote*) et représentés,

- ⇒ affecte le résultat de fonctionnement à la clôture 2023 à l'identique de la proposition de Monsieur le Maire ;
- ⇒ prend acte du report de l'excédent d'investissement à la clôture 2023 s'élevant à -81 628.03 € au compte D001 (déficit d'investissement) du budget primitif 2024.

(*délibération n°2024-04-31*)

[*arrivée de Didier PERRIN*]

Vote des taux des impôts directs locaux

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Il précise que le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté depuis 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n° 2023.02.01 du 29 mars 2023, le Conseil municipal avait fixé les taux des impôts directs locaux comme suit :

- Taxe foncière bâtie (TFB) : 33.40 %
Taux moyen départemental 47.51 %
- Taxe foncière non bâties (TFNB) : 51.35 %
Taux moyen départemental 62.95 %
- Taxe d'habitation (TH) : 7.69 %
Taux moyen départemental 24.15 %

Il rappelle également que la collectivité a fait face ces dernières années à des augmentations contraintes (inflation conduisant à l'augmentation du coût des fluides, revalorisation du point d'indice...).

Cependant à court terme, la collectivité a fait le choix de contenir ses dépenses de fonctionnement afin de permettre un niveau constant d'auto-financement des dépenses d'équipements et de concrétiser les projets du mandat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- ⇒ décide de fixer les taux communaux pour l'année 2024 à l'identique de ceux de 2023 (*total des produits attendus pour 2024 : 614 065 €*) ;
- ⇒ prend acte qu'une réflexion sera engagée sur l'année 2024 à propos des taux appliqués ;
- ⇒ charge Monsieur le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux et de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

(*délibération n°2024-04-32*)

Monsieur le Maire informe les élus que la commission communale des impôts directs (CCID) se réunira au cours du mois de mai.

Elle est chargée d'évaluer les propriétés bâties afin de déterminer la valeur locative et le niveau de taxation du bien. La liste des biens à évaluer est transmise par l'administration fiscale au vu des déclarations d'urbanisme.

Enfin, Monsieur le Maire précise que toute déclaration donne lieu à la perception par la commune de la taxe d'aménagement.

Monsieur René BALMAIN demande la réglementation fiscale en matière de changement de statut d'un terrain notamment lorsqu'un terrain constructible est devenu inconstructible à la suite de l'approbation du PLUi.

Monsieur le Maire se renseignera auprès des services de la Communauté de communes.

Mise en place de la fongibilité des crédits en fonctionnement et investissement

Monsieur le Maire rappelle aux élus que la commune a adopté le passage à la nomenclature M57 (en remplacement de la M14) depuis le 1er janvier 2023.

Dans ce cadre, la commune peut définir une politique de fongibilité des crédits pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

Cette disposition permet de disposer de plus de souplesse budgétaire puisqu'elle offre au Conseil municipal le pouvoir de déléguer au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de la section concernée.

Cette décision permettrait notamment d'amender, dès que le besoin apparaîtrait, la répartition des crédits afin de les ajuster au mieux, sans modifier le montant global des sections. Elle permettrait également de réaliser des opérations purement techniques sans attendre. Dans ce cas-là, le Maire serait tenu d'informer l'assemblée délibérante des mouvements de crédits opérés lors de sa plus proche séance, dans les mêmes conditions que la revue des décisions prises dans le cadre de l'article L21 22-22 du CGCT.

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal, pour le budget 2024 de la commune, de se prononcer sur cette disposition.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

⇒ autorise Monsieur le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de chaque section.

(délibération n°2024-04-33)

Vote du budget primitif 2024

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2024, arrêté lors de la réunion de la commission des finances du 13 mars 2024, comme suit :

- ✓ Dépenses et recettes de fonctionnement : 1 395 100.00 €
- ✓ Dépenses et recettes d'investissement : 1 488 913.56 € (dont 76 491.46 € de restes à réaliser 2023)

Pour la section fonctionnement, Monsieur le Maire propose de voter le budget au niveau du chapitre.

Pour la section d'investissement, il propose de voter le budget au niveau du chapitre et des opérations.

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2024.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés (abstention de Monsieur Didier PERRIN et Madame Ghyslaine BILLAUD pour la section de fonctionnement),

⇒ approuve le budget primitif 2024 arrêté comme suit :

- ✓ pour la section de fonctionnement au niveau du chapitre, en dépenses et recettes : 1 395 100.00 € ;
- ✓ pour la section d'investissement au niveau du chapitre et des opérations, en dépenses et recettes : 1 488 913.56 € (dont 76 491.46 € de restes à réaliser 2023).

(délibération n°2024-04-34)

Au cours du débat les points suivants ont été abordés :

Dotation de Solidarité Communautaire : Monsieur le Maire explique aux élus que la DSC versée par la Communauté de communes est passée de 16 000 € en 2023 à 4 000 € en 2024. La Communauté de communes justifie cette diminution en raison de la réduction des dotations de l'État. Néanmoins, il semble que toutes les communes ne soient pas affectées de la même manière, car certaines ont négocié en 2019 une garantie du maintien du montant de cette dotation.

En raison du manque de transparence, Monsieur le Maire informe qu'il a sollicité un rendez-vous avec le Vice-président en charge des Finances pour obtenir des éclaircissements.

Emprunt : Monsieur le Maire indique que le recours à l'emprunt permettra de maintenir l'équilibre du budget 2024 et qu'il n'est pas nécessaire de le contracter pour la totalité de l'opération de réhabilitation des locaux de l'ancienne Poste.

Subvention CCAS : Monsieur le Maire rappelle que le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de la commune est chargé d'animer et de coordonner l'action sociale municipale sur le champ de la solidarité en développant différentes actions pour remédier aux situations de précarité ou de difficulté sociale touchant notamment les familles, les personnes âgées, les personnes sans emploi et les personnes en situation de handicap.

Aussi, afin de permettre au CCAS de continuer à mettre en œuvre et développer sa politique d'action sociale sur le territoire de la commune, Monsieur le Maire propose de lui attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de 15 000 € (quinze mille euros), au titre de l'exercice 2024.

Monsieur le Maire précise que la subvention sera versée en une seule fois et demande au Conseil municipal de se prononcer sur le montant de la subvention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

⇒ décide d'attribuer au CCAS de la commune une subvention de fonctionnement d'un montant de 15 000 € (quinze mille euros), au titre de l'exercice 2024.

⇒ dit que la dépense est prévue au compte 657362 du budget primitif 2024.

(délibération n°2024-04-35)

Renouvellement des membres du CCAS de La Bâtie-Montgascon

Monsieur le Maire rappelle qu'un siège est devenu vacant à la suite de la démission d'une élue. Il propose donc de procéder à son remplacement et sollicite Eric GUILLAUD.

Monsieur le Maire demande aux élus de procéder à cette élection.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, valide la candidature de Monsieur Eric GUILLAUD et rappelle la composition du Conseil d'Administration du CCAS :

- ✓ Nicolas SOLIER (Président de droit)
- ✓ Edith CHAMBAZ-RAMBAUD
- ✓ Françoise PONCET
- ✓ René BALMAIN
- ✓ Alain VINCENT
- ✓ Eric GUILLAUD

A l'issue, il est également rappelé les administrés qui siègent au Conseil d'administration : Denis VERGNAUD, Marie HERMIL, Catherine PILOZ, Cécile BRAHIMI et Françoise LAMBERET.

(délibération n°2024-04-36)

2. Ressources humaines

Instauration du RIFSEEP

Monsieur le Maire rappelle la délibération n°2024.03.26 du 6 mars 2024 par laquelle le Conseil a voté favorablement la mise en place du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) à compter du 1^{er} mars 2024.

Dans son avis, le Comité social territorial du 5 mars a attiré l'attention de la collectivité sur le fait qu'au nom du principe d'égalité, il convient d'inclure les agents saisonniers dans les bénéficiaires du RIFSEEP.

Vu la décision rendue par le Tribunal administratif de Nantes, jugement n°2106895 du 02/06/2022, Monsieur le Maire propose de modifier le régime indemnitaire en intégrant les agents saisonniers dans les bénéficiaires du RIFSEEP, dès le 1^{er} mars 2024.

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de se prononcer sur cette disposition.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

⇒ valide cette disposition à compter du 1^{er} mars 2024.

(délibération n°2024-04-37)

3. Environnement

Convention avec l'association Biodiversité Nature en Val d'Huert

Dans le cadre d'une sensibilisation de la population à la présence du frelon asiatique sur la commune de La Bâtie-Montgascon et afin de prévenir au maximum la prolifération de cet insecte, nuisible au développement de la faune et de la flore, Monsieur le Maire propose de confier à l'association Biodiversité Nature en Val d'Huert une mission de prévention sur le thème « Mieux connaître le frelon asiatique pour limiter sa propagation ».

Il informe des engagements que devront prendre les deux parties et précise que la commune devra verser une participation financière de 330 € dont 30 € d'adhésion.

Monsieur le Maire indique que la convention est conclue pour une durée d'un an, sans tacite conduction.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

⇒ valide les termes de la convention présentée et annexée à la présente.

⇒ dit la dépense est prévue aux comptes 6281 pour l'adhésion de 30 € et au 623 du budget primitif 2024.

(délibération n°2024-04-38)

Monsieur Eric GUILLAUD informe les élus que la Communauté de communes a donné 30 pièges à la commune. Quinze ont été placés sur la commune et les autres donnés aux apiculteurs.

4. Compte-rendu des réunions et commissions

COMMUNICATION (rapporteur Françoise Poncet)

Info lettre : livraison prévue d'ici cette fin de semaine.

Forum des associations : il est prévu d'inviter les nouveaux habitants et de leur remettre le petit livret de bienvenue (en cours de mise à jour).

Site Internet du Musée : il pourrait être mis d'ici quelques semaines.

Page Facebook : à ce jour, 335 followers.

Inter-village 2024 : le 15 juin au Stade Léon Fréchet. Trois associations s'impliquent dans l'organisation : USM, rencontre des aînés et le comité des fêtes. Une réunion pour l'organisation est prévue avec toutes les associations le 17 avril.

CCAS ET PROJETS DE VILLAGE (rapporteur Edith Chambaz)

Ateliers mémoires : 40 inscrits. Le mardi matin avec la CARSAT (18 personnes) et vendredi après midi avec une bénévole de St Victor de Cessieu (21 personnes).

Réunion publique d'information : le 4 avril à 19 heures à la Salle d'Animation Rurale.
Thème : les bons réflexes en matière de démarchage, cyber-sécurité, arnaques, vol...

Concert Green Blues : organisé le 22 mars au sein du Musée. Très belle réussite avec la présence de 55 entrées payantes. Le public a beaucoup apprécié ce duo de musiciens.

Vogue et bal des conscrits : week-end du 25 mai.

Monsieur le Maire indique la nécessité de sécuriser cette organisation. Une rencontre est prévue avec les conscrits et parents.

La Bâtifolle : il est programmé la venue de cracheurs de feu, jongleurs, musiciens et une démonstration de l'association TAKATAPELLA de Faverges de La Tour.

Cinéma de plein air : prévue le 9 août. Le choix du film s'est arrêté sur Les 3 mousquetaires. L'AFR pourrait tenir la buvette (à confirmer).

SCOLAIRE (rapporteur Eric Guillaud)

Monsieur le Maire rend compte des sollicitations de Madame MORCILLO, Directrice de l'école et des réponses apportées :

- Mise à disposition de la salle de l'ancienne cantine pour des réunions de l'équipe pédagogique ;
Demande refusée.
- Mise à disposition d'une salle de classe pour l'enseignement de langue étrangère (le mercredi pour une durée d'une heure et trente minute) ;
Accord de principe.
- Acquisition de tapis de gymnastique ;
Dépenses d'investissement à prévoir pour septembre 2025.
- Renouvellement du matériel mutualisé de gymnastique ;
Sonder les écoles et communes concernées pour une prise de décision commune.
- Mise en place d'un store dans la classe de Madame VAGLIO ;
Demande acceptée.
- Projet Alliance : Madame MORCILLO remercie la commune pour l'autorisation donnée aux agents de participer à ces temps d'information – formation.
- Droit à l'image : Madame MORCILLO rappelle que les photos prises dans le cadre des activités scolaires ne peuvent pas être utilisées sur les supports communaux.

Monsieur Eric GUILLAUD rappelle qu'il est nécessaire que toutes les demandes soient transmises, en premier lieu, à la commission Scolaire pour étude.

RENOVATION ET URBANISME (rapporteur René Balmain)

Réhabilitation des locaux de l'ancienne Poste : le chantier avance dans le respect de la programmation. Le charpentier doit intervenir courant mai.

Il est demandé la possibilité de réduire l'emprise du chantier vers la salle des jeunes. Monsieur René BALMAIN prend acte de la demande.

Urbanisme : des travaux engagés par des usagers sans déclaration sont en cours de régularisations.

Monsieur Didier PERRIN indique que les travaux entrepris par la SCI MELEK n'ont pas résolu définitivement l'écoulement des eaux pluviales.

VOIRIE (rapporteur Alain Vincent)

Rue des Navetiers : les travaux doivent se terminer fin juin.

Entretien des arbres : des arbres situés sur le domaine public (chemin du Vernay) doivent être abattu afin d'éviter qu'ils ne tombent sur la voie publique.

Panneaux de voirie : il est remarqué la disparition de certains panneaux d'indication (chemin d'Avollin).

5. Questions et informations diverses

Raccordement à la Fibre : il est constaté un certain nombre de dysfonctionnements (débit non satisfaisant, certains opérateurs refusent d'installer la fibre au motif que la commune n'est pas éligible...).

Monsieur le Maire indique qu'il contactera Isère Fibre (THD38) qui assure d'une part le déploiement de la Fibre dans l'ensemble des communes mais également son exploitation.

Prochaines dates à retenir :

- Le 9 avril à 20 heures : Réunion du CCAS pour le vote du budget.
- Le 9 juin 2024 : Election européenne.

Fin de la séance à 22 h 15

Date de la prochaine séance du Conseil : mercredi 15 mai 2024